



Edité le : 16/10/2025

Rapport d'analyse

Page 1 / 3

## C.C. VALLEE DE L'HERAULT

2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE  
BP 15  
34150 GIGNAC

**Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 3 pages.**

**La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.**

**L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.**

**Les paramètres sous-traités sont identifiés par (\*).**

**Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)) sont identifiés par (\*\*).**

Identification dossier :	LSE25-148219	
Identification échantillon :	<b>LSE2510-27704-1</b>	
N° Analyse :	00343226	Analyse demandée par : ARS DD DE L"HERAULT
Nature:	Eau à la production	
Point de Surveillance :	RESERVOIR DE ST ANDRE	Code PSV : 0000001177
Localisation exacte :	DEPART DISTRIBUTION	
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS	
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6540596200	Y : 3,5188156900
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT	
Type d'eau :	T1 - ESO A TURB <2 SORTIE PRODUCTION	
Type de visite :	P2	Type Analyse : PFAS Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT	
	2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE	
	BP 15	
	34150 GIGNAC	
Nom de l'installation :	STATION DU PONT	Type : TTP Code : 001044
Prélèvement :	Prélevé le 10/10/2025 à 11h12	Réception au laboratoire le 11/10/2025 à 04h05
	Prélevé par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL	
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine	
Traitement :	CHLORE	

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement. La référence de l'échantillon, sa nature, toute information liée à un traitement en amont du prélèvement ainsi que la date de prélèvement, si celui-ci a été réalisé par le client, sont des informations fournies par ce dernier

Date de début d'analyse le 11/10/2025 à 09h08

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
PFCA: acides perfluorocarboxyliques et dérivés								

....

## CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 2 / 3

Edité le : 16/10/2025

**Identification échantillon :** LSE2510-27704-1

Destinataire : C.C. VALLEE DE L'HERAULT

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	
Acide perfluorodécanoïque (PFDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro n-heptanoïque (PFHpA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro n-nonanoïque (PFNA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro n-octanoïque (PFOA) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorooctane sulfonique (PFOS) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorodécanesulfonique (PFDS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro undecanoïque (PFUnA,PFUnDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorobutane sulfonique (PFBS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorohéptane sulfonique (PFHps)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#	
Acide perfluoro n-butanoïque (PFBA)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#	
Acide perfluoro n-hexanoïque (PFHxA)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#	
Acide perfluorohexanesulfonique (PFHxS) (linéaire+ ramifiés)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro tridecanoïque (PFTrDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro tridecane sulfonique (PFTrDS)	11PFAS	< 0.005	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.005	#	
Acide perfluoropentane sulfonique (PFPS,PFPeS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorononane sulfonique (PFNS)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#	
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDS)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluoro undecane sulfonique (PFUnDS)	11PFAS	< 0.002	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.002	#	
Acide perfluoro n-pentanoïque (PFPA,PFPeA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Acide perfluorododécane sulfonique (PFDoDA)	11PFAS	< 0.001	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.001	#	
Somme des 20 PFAS selon la Dir.Eur..	11PFAS	<0.029	µg/l	HPLC/MS/MS après injection directe	Méthode interne M_ET293	0.029	0.10	#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

**11PFAS ANALYSE 20 PFAS (ARS 11-2023)**

Eau respectant les limites de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

**Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.**

CARSO-LSEHL

Rapport d'analyse Page 3 / 3

Édité le : 16/10/2025

**Identification échantillon :** LSE2510-27704-1

Destinataire : C.C. VALLEE DE L'HERAULT

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Isabelle VECCHIOLI  
Responsable de Laboratoire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Vecchioli".